

## Compte rendu F4SCT du 14/05/2024

### Extension stationnement payant

(ou l'art de payer pour stationner au travail !)



De nombreux agents se retrouvent en difficulté suite à l'extension de la zone de stationnement payante. La collectivité a proposé aux agents de faire leur remontée individuellement afin de trouver une solution. Seulement 9 remontées de l'éducation ont été faites et 3 agents ont contacté Naolib.

La direction s'est appuyée sur les demandes de mobilité afin de solutionner la situation des agents mais nous a indiqué que celles-ci n'avaient pas augmentées par rapport aux années précédentes.

La CGT, en intersyndicale, tourne dans l'ensemble des sites concernés par cette extension afin de recueillir vos difficultés.

### Fiche de poste concierges

Le groupe de travail composé de responsables territoire, de responsables territoire adjoint-e, de cadres de proximité et de concierges se réunira le 3 juin prochain. Les agents y participant ont pu évoquer les sujets suivants :

- l'entretien et la surveillance des locaux
- les missions d'accueil et les rôles du concierge
- les missions éducatives

Il reste à travailler les thèmes suivants :

- la journée type
- uniformisation des missions

La collectivité souhaite la mise en application de la nouvelle fiche de poste à la rentrée scolaire 2024.

La CGT reste vigilante afin que les demandes du groupe de travail soient respectées et que les nouvelles modalités de la fiche de poste ne détériorent pas la quantité et qualité du travail.

### Non remplacements

# ABSENTE ...

Différentes organisations syndicales ont fait part à la direction des nombreuses situations de non remplacements. La collectivité nous a indiqué que la direction de l'éducation avait le 1<sup>er</sup> budget de la ville concernant le personnel et que 400 agents contractuels étaient embauchés.

# POUR RAISON D'ABSENCE

La collectivité solutionne ce problème en travaillant sur la modification des plans de nettoyage ainsi que sur les options de temps partiels.

La CGT réitère sa position en demandant une équipe volante titulaire. Épuisement, stress, multiplication des tâches...ont pour conséquences des arrêts maladie de plus en plus fréquents ainsi que la hausse des demandes de temps partiel.

## ASA

La collectivité a mis en place les ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour convenance personnelle à la direction de l'éducation. Les agent·e·s doivent ainsi donner un justificatif de cette absence même si celle-ci n'est pas rémunérée.

Des agent·e·s ne trouvant pas « juste » le fait de justifier leur absence, la collectivité répond que cette ASA a été créée uniquement pour la direction de l'éducation car nous sommes des agent·e·s resté·e·s aux 1547h au lieu des 1607h. Sans justificatif, l'absence est comptée comme « absence non justifiée » et que cela entre dans le dossier disciplinaire.

## Temps de vestiaire



Les organisations syndicales ont indiqué à la collectivité que les concierges n'avaient pas de temps de vestiaire dans leur temps de travail. En effet, les concierges étant dotés d'EPI (équipement de protection individuelle) et que le port de cette tenue est obligatoire, ils devraient avoir du temps de vestiaire. La collectivité va revoir rapidement ce sujet.

Pour rappel :

« Un temps de vestiaire est reconnu comme temps de travail effectif, à hauteur de 10 minutes (5 minutes pour habillage ou déshabillage) par jour et par agent (temps doublé en cas de pause méridienne ou si la nature

des activités nécessite le changement de tenue). Lorsqu'une tenue officielle est obligatoire mais qu'aucun lieu d'habillage/déshabillage n'existe (absence de loge, vestiaire...), et en l'attente de la création ou de la mise à disposition de locaux adaptés, une prise en compte RTT de 10 minutes journalières est octroyée (temps doublé en cas de pause méridienne). Les agents arrivent et partent en tenue officielle. »

Guide du Temps de Travail Ville / Nantes Métropole / CCAS 2024

## Déploiement de l'inox

La quasi totalité des écoles a reçu les bacs inox à l'exception des 9 restaurants pilotes (tout inox) et de 6 restaurants qui ont des contraintes d'espaces et/ou d'aménagement.

« Les agents sur site reconditionnent les plats livrés hors barquettes plastiques (sachets, conserves, etc.) dans les bacs en inox de 1/3 ou 1/4, avant de les réchauffer. Après le réchauffage, les plats livrés en barquettes sont aussi reconditionnés puis servis par table de 6 enfants, les barquettes ou les bacs en inox sont ensuite disposés sur des chariots de service puis placés sur les tables des élémentaire et des maternelles. »

La collectivité prévoit le tout inox à la cuisine centrale pour septembre 2025.

La CGT a demandé à la collectivité la raison pour laquelle les restaurants devaient gratter puis laver les bacs inox, ce qui alourdi la charge de travail et l'usure des agent·e·s alors que ceux-ci sont nettoyés par une entreprise externe. Celle-ci nous a répondu que si les bacs n'étaient pas pré-lavés avant que l'entreprise les récupère, elle devrait passer plus de temps et donc plus de dépenses pour la collectivité ; et que pour des questions d'hygiène dans les camions de livraisons il n'est pas possible de les laisser sales.

« Évolution technologique » : les nouveaux grattoirs (noirs et gris) sont à utiliser car les anciens (verts) empêchent la protection de l'inox.

## Cuisine centrale

L'extension de la cuisine centrale actuelle se fera au minimum car le lavage des inox est effectué par une entreprise externe.

Il y aura bien un nouveau site mais le calendrier de chantier ne sera disponible qu'à la rentrée 2024.

Des agent·e·s du SMR (Service Municipal de Restauration) avaient demandé à ce que leurs horaires soient avancées.

En raison des travaux du pont Anne de Bretagne, la collectivité a accepté, sous forme d'expérimentation.

La CGT soutient les agent·e·s demandant la pérennisation de ce changement.

## Gaspillage alimentaire

Afin de réduire le gaspillage alimentaire, la collectivité souhaite mettre en place des actions sur le grammage et les recettes ainsi que la commande à la composante. Cette dernière n'est pas prévue de suite (dommage!).

La CGT propose que la collectivité puisse transformer les terres de Doulon-Gohards en maraîchage, cultivant fruits et légumes par des agent·e·s de la municipalité pour la cuisine centrale. Celle-ci nous répond que l'outil de production ne le permet pas (produits bruts) aujourd'hui. Elle souhaite plutôt se tourner vers une ferme urbaine.

Plus de lecture sur la thématique Doulon-Gohard : [consultez le tract CGT " Ouvrons les horizons ! "](#)

La collectivité s'est engagée auprès de la DNJ (Direction Nature et Jardin) afin que ce sujet soit un chantier prioritaire.

## Rapporteur à 4 chandelles !



La collectivité envisage d'installer un système de vidéoprotection à l'extérieur du bâtiment afin d'augmenter la sécurité du site et d'endiguer les « disparitions » de denrées alimentaires. Sous couvert de lutte anti-gaspillage et de manque d'efficacité du système d'alarme anti-intrusion actuellement en place, la collectivité a fait le choix d'une surveillance accrue des allées et venues des agent·e·s.

La CGT est opposée à cette mesure installant un climat de suspicion envers les agent·e·s qui n'est pas tolérable.

En plus d'avoir diffusé des notes de service aux agent·e·s sur le cadre juridique concernant le détournement de denrées, la collectivité va mettre en place un « protocole » sur la « conduite à tenir en cas de suspicion de vol ».

La CGT s'inquiète vraiment du climat délétère et anxiogène qui régnera sur les sites.



Le dossier vidéoprotection devait passer en F3SCT le 24/05/2024. Il a été retiré à la dernière minute par la collectivité et a été représenté lors du F3SCT de juin.

## Pré-imprégnation

La collectivité garde son objectif d'équiper la totalité des écoles en matériel de pré-imprégnation. Seul 16 % le sont aujourd'hui car l'entretien du linge pose toujours soucis.

La CGT a demandé à la collectivité si un service en régie (lingerie interne) était possible...réponse de la collectivité ? Impossible, ça ne répondrait qu'aux besoins de 15 écoles !

La collectivité ne souhaite cependant pas régir le nettoyage du linge par site.

## Charte maternelle et plan d'action

Toutes les écoles n'ont pas pu établir leur plan d'action. La collectivité a pu constater « ce qui fonctionne », « les difficultés rencontrées » et « les besoins identifiés ».

S'en sont détachés des sujets qui donneront lieu à des « fiches ressources ». Les premières fiches arriveront dans les écoles fin juin-début juillet.



Prochain F4SCT : 26 novembre 2024

Vos mandat·e·s F3SCT/F4SCT : Muriel Djebri

Jean-Paul Rouault

Marion Dehorne

Valérie Létrange